

**Délibération N° D20260107-02**

Nombre de membres du conseil municipal	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres ayant pris part au vote
15	15	11
L'an deux mille vingt-six, le sept janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 3 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire.		

PRÉSENTS :

Mme Nathalie MILWARD, M. Albert ROUILLARD, Mme Catherine PONSARDIN, Mme Odile MENNESSON, Mme Danièle LARGILLIÈRE, M. Cyril CHESNEL, M. Thierry FERRIÉ, M. Aurélien MAUFRAIS, M. Vincent RAYMOND, M. Hadrien LESUEUR.

ABSENT EXCUSÉ :

M. Christophe LEBON donne pouvoir à M. Odile MENNESSON

ABSENTS :

Madame Caroline DUPOND
Monsieur Jehan LALANDE
Monsieur Jérémie ZARPAS
Madame Alice LIGNEUL

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Monsieur Thierry FERRIÉ a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : Demande d'aides financières au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire préfectorale relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Vu la circulaire relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

Considérant le projet communal suivant : acquisition d'un logement, rénovation énergétique, réhabilitation, conseil et démolition de dépendances liées à la création d'une entrée indépendante pour le logement à réhabiliter au 2 Grande Rue ;

Considérant que ce projet répond aux priorités définies dans les dispositifs DETR et DSIL ;

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **527 927 €** ;

Considérant que la commune souhaite mobiliser l'ensemble des financements publics susceptibles de contribuer à la réalisation de ce projet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,



D20260107-02

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'acquisition d'un logement, la rénovation énergétique, réhabilitation, les frais de conseil et de démolition de dépendances liées à la création d'une entrée indépendante pour le logement à réhabiliter au 2 Grande Rue pour un montant prévisionnel de 527 927 € ;

ARTICLE 2 : DÉCIDE de solliciter une subvention au titre de la **DETR-DSIL** pour l'année 2026 selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature des travaux	Montant HT	Taux de subvention FDI	Montant subvention FDI	DETR-DSIL	Auto financement	Taux auto financement
Prestations intellectuelles (AMO, Conseil, audit, DPE...)	36 670 €	30%*	11 000 €* [*]	11 000 €**	14 670 €	
Acquisition immobilière	165 000 €	30%*	49 500 €* [*]	49 500 €**	66 000 €	
Réhabilitation d'un logement communal	326 257 €	30%*	97 877 €* [*]	97 877 €**	130 503 €	
TOTAL	527 927 €	30 % Plafonné à 100 K€	30 000 € (plafond)	100 000 € (plafond)	397 927 €	75%

ARTICLE 3 : DÉCIDE de solliciter une subvention au titre de la **DETR** pour l'année 2026 pour les travaux d'installation d'une pompe à chaleur à la salle des fêtes Michel Legrand, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature des travaux	Montant HT	Taux de subvention FDI	Montant subvention FDI	DETR	Auto financement	Taux autofinancement
Installation pompe à chaleur salle Michel Legrand	30 318 €	30%	9 095 €	15 159 €	6 064 €	20%

ARTICLE 4 : DÉCIDE de solliciter d'autres partenaires financiers potentiels ;

ARTICLE 5 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demande de subventions correspondants et à signer tous documents à venir afférents à ces demandes ;

ARTICLE 6 : Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Fait et délibéré en Conseil Municipal le jour, mois et an susdits.



**Le Maire,
Nathalie MILWARD**